



## Digital Learning STARS

### Règlement

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société **Onlineformapro SA**, société au capital de 1 100 000 €, dont le siège est situé Espace de la Motte, 70000 VESOUL, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL-GRAY sous le n° SIREN 424780336

#### **Ci-après dénommée l'« Organisateur »**

Organise du 27 février 2018 à 14H00 au 20 mars 2018 à 13H59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Digital Learning STARS** » (ci-après dénommé « le jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant sur le sol français et disposant d'un accès à internet.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement.

#### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement en ligne sur le site internet suivant :

<https://learningstars.onlineformapro.com>

et aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue en s'inscrivant en ligne sur le site internet du jeu ou via Google assistant.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse mail - pendant toute la durée du jeu.

Les points sont affectés selon les modalités suivantes :

#### **Pour le Challenge en multi-joueurs (uniquement possible via un écran) :**

- 20 points par bonne réponse sur 5 questions
- 100 points supplémentaires si le joueur gagne le challenge (0 point en cas de perte)
- En cas d'égalité, le joueur ayant répondu le plus rapidement remporte un bonus de 50% de ses points gagnés (en fonction du nombre de ses bonnes réponses).

### **Pour le Challenge en solo :**

- 20 points par bonne réponse sur 5 questions

Selon les résultats, l'organisateur établira un classement global des participants, puis un classement des participants par semaine de concours (3).

- Concours global, du 27/02/2018 à 14H au 20/03/2018 à 13H59.
- Semaine 1, du 27/02/2018 à 14H au 06/03/2018 à 13H59.
- Semaine 2, du 06/03/2018 à 14H au 13/03/2018 à 13H59.
- Semaine 3, du 13/03/2018 à 14H au 20/03/2018 à 13H59.

### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront déterminés selon les modalités suivantes :

- 1) Les dix meilleurs sur l'ensemble des participants du concours général.
- 2) Les dix meilleurs par semaine.

Les gagnants seront contactés dans les quatre-vingt-dix jours suivant la date de fin du jeu, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de vingt jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué au participant suivant du classement. Les lots seront remis par les équipes d'Onlineformapro durant le Salon Elearning Expo à Paris ou par voie postale.

### **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides déclarés gagnants.

#### **Liste des lots pour le classement général des 3 semaines de concours :**

- Une tablette Samsung Galaxy Tab A (d'une valeur unitaire de deux cent cinquante euros (250) euros TTC) ;
- Deux Google Home (d'une valeur unitaire de cent quarante-neuf euros (149) TTC) ;
- Deux Google Home Mini (d'une valeur unitaire de cinquante-neuf euros (59) TTC) ;
- Cinq Clés USB Onlineformapro (d'une valeur unitaire de dix-neuf euros (19) TTC) ;

#### **Liste des lots pour chaque gagnant possédant le meilleur score par semaine de concours**

**(énumérés dans l'article 3) :**

- Neuf Google Home Mini (d'une valeur unitaire de cinquante-neuf euros (59) TTC) ;
- Vingt-et-une clé USB Onlineformapro (d'une valeur unitaire de dix-neuf (19) TTC)

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Les lots ne sont pas cumulables. Si un joueur se retrouve en situation de pouvoir prétendre à plusieurs lots, le lot possédant la valeur unitaire la plus importante lui sera remis. Les autres lots seront attribués aux personnes lui succédant dans le classement.

Onlineformapro ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, Onlineformapro se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalentes.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient leurs modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – ACHEMINEMENT DES LOTS**

Onlineformapro ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté d'Onlineformapro (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse...), ils resteront définitivement la propriété d'Onlineformapro.

## **ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à Onlineformapro, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à l'adresse de la société organisatrice. Toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

## **ARTICLE 9 – LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse d'Onlineformapro. Et au plus tard quatre-vingt-dix jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Bourgogne-Franche-Comté, auquel compétence exclusive est attribuée.

**Pour Onlineformapro**